

LE TRAVAIL SOCIAL

AVEC DES PROFESSIONNELS PROMOTEURS DE DROITS ET DE LIEN SOCIAL

MANIFESTE

En préambule, les signataires réaffirment la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité s'appuyant sur des textes définissant l'intervention des travailleurs sociaux.

Victimes de la crise, les populations les plus en difficulté sur le plan social, sont désignées comme un poids financier pour les budgets dits sociaux. Les politiques publiques accompagnent l'accentuation des inégalités et de la paupérisation d'une partie de la population. Un nouveau management des interventions sociales se développe pour imposer un travail social soumis aux contraintes budgétaires.

C'est dans ce contexte social dégradé que :

D'une part, F. Hollande, Président de la République, a annoncé la tenue des états généraux du travail social en juin 2014. Plusieurs objectifs sont affichés dont : « Identifier et prioriser les leviers d'actions sous forme de propositions concrètes » et « Construire un plan d'actions pour réinventer le travail social de demain ».

D'autre part, un colloque organisé par le CSFPT, le CNFPT et la FNCDG, doit se tenir le 8 octobre 2013 à Paris avec une thématique forte : « *Quelles évolutions pour la filière sanitaire et sociale de la FPT ?* ». En parallèle, pour le secteur associatif, les journées de la FNARS des 8 et 9 novembre devraient déboucher sur une plate-forme de propositions portée par la FNARS dans le cadre des États généraux. Les prochains mois vont être détermi-

nants pour les « professionnels du social » qui, bien qu'étant en première ligne sur le front de la crise, sont particulièrement méprisés dans la période.

C'est pourquoi nous devons aujourd'hui faire entendre la voix de toutes celles et de tous ceux qui, dans leur pratique quotidienne, concourent à la défense des droits des plus démunis et à la réappropriation de leur intégrité physique et morale.

LES DROITS FONDAMENTAUX À RESTAURER

Les politiques toujours plus néolibérales produisent inégalités et exclusions tout en menant des attaques en règle contre les politiques sociales à partir desquelles s'est développé le travail social.

Premières victimes des crises économiques et des politiques d'austérité les droits fondamentaux des usagers doivent être garantis.

■ Le droit au travail, à un salaire décent, à un revenu de substitution :

Le taux de chômage « officiel » avoisine les 10% de l'ensemble de la population active et touche environ 25% de cette population dans les ZUS et jusqu'à 50% des jeunes de ces « quartiers ». Le service public de l'emploi est sinistré alors que le chômage augmente.

Depuis 25 ans le taux de pauvreté ne baisse plus. Plus de 8 millions, soit plus de 13%, de la population, vit avec moins de 954 euros par mois. Le RSA qui était censé réduire d'un tiers la pauvreté dès la première année se heurte au mur de l'absence d'emploi pour les plus pauvres : à peine un tiers d'entre eux ont un emploi. Aujourd'hui, 1,4 millions de français survivent avec cette allocation. (492 euros/Mois pour 1 personne, 1 035 euros/mois pour un couple avec 2 enfants) alors que le seuil de pauvreté est fixé à 964 euros/mois pour une personne !

■ Le droit à un logement

La crise du logement, sans précédent depuis un demi-siècle, frappe particulièrement les populations les plus fragiles. Selon la Fondation Abbé Pierre, 3,8 millions de personnes sont privées de logement personnel et 2,8 millions vivent des conditions de logement très difficiles.

Environ 4,5 millions de logements sont sur-occupés et 1 million connaissent une sur-occupation accentuée. Le Droit au logement opposable est « virtuel » : le nombre de ménages qui ont osé et pu le faire valoir est dérisoire.

Et quelle place pour l'accompagnement social au logement alors que c'est principalement le coût exorbitant des loyers au regard des ressources qui est responsable de l'exclusion ?

■ Le droit à la santé

Dans l'avalanche des mesures d'austérité prises au prétexte de la restauration de l'équilibre des comptes publics figurent les différentes mesures visant à restreindre l'accès à la santé : remboursements, forfaits et attaques contre l'hôpital public. La loi Hôpital Patient Santé et Territoires, au nom du dogme de la réduction des dépenses, crée des déserts sanitaires, pénalise les plus fragiles, aggrave les difficultés de fonctionnement de l'hôpital public et ouvre des autoroutes à la pénétration des intérêts privés sur le marché des actes médicaux les plus rentables.

La CMU a été une avancée, mais sur 6 millions de bénéficiaires potentiels de la CMU en 2008, 1,5 million n'y avaient pas recours. Aujourd'hui, une partie de plus en plus importante de la population, la plus pauvre, ne dispose pas de complémentaire santé ou est très mal couverte contre certains risques. Conséquence, le renoncement aux soins se répand dangereusement.

Les services de PMI, assurent la prévention, le suivi des enfants et des femmes enceintes, l'accompagnement à l'éducation et la planification familiale. Les désengagements

financiers, la raréfaction des professionnels de santé (numerus clausus, fermetures d'écoles, ...) sont les leviers de la casse de leurs missions.

■ Les droits des enfants et des familles

Dans les territoires, la pénurie des moyens conduit à une dégradation des situations qui limite l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance.

Les attaques récurrentes contre l'école, la protection de l'enfance, la prévention spécialisée et la justice des mineurs ne font qu'aggraver la situation des jeunes des quartiers populaires pour lesquels la multiplication obsessionnelle des lois sécuritaires ne peut pas être la solution.

En ce qui concerne les personnes âgées, nombre de départements n'appliquent pas les textes en vigueur sur le droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Ils recourent à des barèmes qui majorent la participation des personnes à leur plan d'aide, ou restreignent l'accès au dispositif d'urgence prévu par la loi sans que l'État ne se donne les moyens d'exercer pleinement son rôle de contrôle de légalité.

■ Le droit au respect de la vie privée

Les contextes réglementaires liberticides et les organisations du travail dans une logique pure de gestion et d'optimisation des ressources ne respectent pas toujours le droit à l'information et à la protection des données confidentielles des usagers. Les travailleurs sociaux ne peuvent en être les seuls comptables.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux sont enjoins de répondre avec moins de moyens, en mettant en œuvre des dispositifs sociaux à l'efficacité plus que douteuse et en réalité comparable à une logique de guichets. Leur professionnalisme est contesté. **A contrario, les interventions sociales doivent, plus que jamais, s'affirmer comme l'exercice d'un droit. Le droit ne se négocie pas, il est inconditionnel.**





LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL VICTIME DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Les restrictions des dotations de l'État aux collectivités territoriales les conduisent à contraindre leurs investissements (environ 14 milliards d'euros en 2008 et 2009 ; 12 milliards en 2010) ce qui contribue à l'affaiblissement des politiques publiques et alimente la récession.

La réforme des collectivités territoriales, la modernisation de l'action publique (MAP) au prétexte de simplifier l'organisation administrative de la France et de générer des économies d'échelles, vise à supprimer des emplois et risque fort d'éloigner un peu plus le citoyen des décideurs politiques, d'aggraver l'abstentionnisme et ainsi, de porter un coup supplémentaire à la démocratie.

Les Départements, confirmés comme ac-

teurs majeurs dans le champ du « social » et promus « chefs de file » de l'action sociale par la seconde phase de la décentralisation, connaissent une forte progression de leurs dépenses, dont celles d'action sociale (47 % des dépenses de fonctionnement). Parmi elles, les allocations diverses, qui représentent 25 % de la charge nette, ont connu une forte augmentation (RMI-RSA : +24 % en 10 ans).

Les dépenses d'hébergement (45 % de la charge nette) ont connu une progression encore plus forte (+66 % en 10 ans).

Deuxième poste par son importance (15 % des dépenses de fonctionnement), les dépenses de personnel sont désormais sous surveillance, bien qu'elles fassent partie de

celles qui ont augmenté le moins vite.

Les Départements contraignent désormais leurs dépenses sociales au préjudice des publics les plus vulnérables. Les conséquences sont également lourdes sur les conditions de travail et sur les emplois y compris pour le secteur associatif conventionné.

Véritables remèdes de Diafoirus, les conséquences de ces plans d'austérité sont déjà évidentes en Grèce : ils réduisent les recettes fiscales et donc les moyens d'interventions publiques au moment où la demande sociale devient plus forte. Ils aggravent les déficits publics. Ils enclenchent la spirale « récessionniste » qui, dans cette logique infernale, appellera de nouveaux plans d'austérité dont la cible sera à nouveau les plus pauvres.

Ce sont donc bien les politiques publiques qu'il faut repenser de façon urgente, et non les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux qui devraient s'adapter à la crise !

UN NOUVEAU MANAGEMENT A REMETTRE EN CAUSE

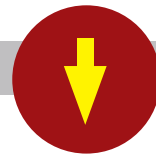
Pour faire plus avec moins, les méthodes éprouvées du secteur marchand sont appelées à la rescousse. Un nouveau vocabulaire issu du monde de l'entreprise, et propagé par les cabinets de consultants, se répand dans l'action sociale. Plus qu'illustrer et accompagner le glissement des fondements des métiers du social, il en constitue l'un des ressorts.

Parallèlement à l'euphémisation du vocable social, un nouveau mode de management des professionnels du social a été instauré. Qu'il soit faussement participatif ou musclé, il individualise, au sein des projets de services, les objectifs personnels au nom de la responsabilité de chacun et de sa prétendue autonomie d'action. Il joue de l'individualisation des revenus notamment par le régime indemnitaire qui prend de plus en plus de place dans la part de rémunération. Il peut brandir l'arme de l'évaluation, des promotions et avancements et des gratifications

symboliques. Il recourt au besoin à la mobilité sous la contrainte pour isoler, faire perdre les repères et les soutiens, parfois même aux humiliations, à la maltraitance ou au harcèlement.

Au nom des besoins nouveaux de publics et au prétexte que « le monde change », et que « nous ne pouvons pas en rester les spectateurs passifs sinon... », des réorganisations des services sont menées sans réelle évaluation des résultats supposés bénéfiques pour les publics et les personnels. Les réorganisations en rafale des services, des procédures, des outils, les audits, produisent un effet de sidération, la déstabilisation, le doute sur les capacités professionnelles, la perte de maîtrise de l'action et même de sens du travail. Différents éléments convergent pour restreindre l'autonomie, déresponsabiliser les agents tout en prétendant l'inverse. Les cadres législatifs de plus en plus nombreux

et normatifs, l'exigence d'efficacité à court terme au niveau national, et l'empilement des dispositifs tendent de plus en plus à définir l'action sociale à partir des réponses administrativement et budgétairement souhaitables. L'automatisation de certaines procédures par les outils informatiques et par les recettes formatées des cabinets de consultants y contribue. Le temps du dialogue avec l'utilisateur, de la réflexion personnelle et avec les collègues, doit laisser la place à une réponse immédiate et standardisée. Le recentrage des services sur l'activité d'accueil en recourant de façon inappropriée aux agents administratifs se répand, dans le travail social comme ailleurs, au prétexte de répondre de façon plus efficiente aux besoins du public. En réalité, il vise souvent à produire un effet « de vitrine », à masquer la raréfaction des moyens, à gérer la pénurie en travailleurs sociaux et à orienter le travail sur des pratiques du type « question-réponse » et non plus sur l'écoute et l'accompagnement dans la durée. De ce management découle : souffrance professionnelle, désengagement, repli individualiste et perte d'identité professionnelle.



DÉFENDRE LE TRAVAIL SOCIAL AU SERVICE DES USAGERS

Depuis plus de 30 ans, les différents métiers du secteur social ont su dépasser leurs corporatismes. Un fort mouvement a refusé leur instrumentalisation comme auxiliaires d'un système de production et de consommation contesté. Ils refusaient de devenir des agents de régulation sociale. En se qualifiant de « travailleurs sociaux », ils se reconnaissaient alors comme des travailleurs parmi les autres, avec une complémentarité de leurs expertises et technicités, une éthique et une déontologie. Ils s'affirmaient dans un travail social émancipateur et porteur de transformation sociale.

Aujourd'hui, les attaques contre le travail social et ses personnels sont tout à fait semblables à celles perpétrées contre les autres

services rendus à la population et contre les salariés de ces secteurs (enseignement, santé, justice...). Certains épuisés et désabusés s'isolent. D'autres relèvent la tête et ouvrent une autre voie : celle des mobilisations dans lesquelles ils ont souvent joué un rôle moteur, par exemple : le refus de dévaloriser les métiers et les services de la petite enfance, les revendications défendues avec les associations et les usagers contre la réduction drastique des moyens d'hébergement d'urgence, la défense du système de santé...

Ces foyers de résistance à la démolition du service public dérangeant. Il serait tellement plus simple de n'avoir que des exécutants de procédures derrière des guichets !

LE SERVICE PUBLIC ET LE STATUT AU CŒUR DE LA BATAILLE

L'absence de reconnaissance de nos professions entraîne la dévalorisation de nos qualifications

Comme beaucoup d'autres personnels, les travailleurs sociaux, qu'ils relèvent des collectivités territoriales, des administrations de l'État, des établissements hospitaliers ou du secteur associatif, s'inquiètent de la dérive de leurs métiers et s'indignent du mépris des dirigeants à leur égard : rémunération, qualification, technicité, conditions de travail...

La lutte menée depuis plus de 20 ans pour la reconnaissance des Diplômes d'État bac +3 au niveau II français et le positionnement en catégorie A des travailleurs sociaux

s'inscrit complètement dans cette conception du travail social et du service public, il s'agit bien de faire enfin reconnaître l'expertise et la responsabilité des travailleurs sociaux à parité avec les autres filières

- par la reconnaissance des Diplômes d'État bac +3 au niveau II français
- par le reclassement des Assistants sociaux, Éducateurs spécialisés, Éducateurs de jeunes enfants et Conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type
- et par un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour les conseillers socio-éducatifs

Les syndicats CGT, FSU, FAFPT, Sud Solidaires de la Fonction publique territoriale attendent des états généraux du travail social qu'ils apportent d'autres réponses à la crise et à la paupérisation de la population. Elles attendent d'autres réponses aux revendications statutaires et salariales des travailleurs sociaux que l'inscription dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B.



MANIFESTE

